



Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75008 Paris

Villeneuve-Loubet, le 22 mai 2020

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

Objet : reprise de la grève nationale des sapeurs-pompiers professionnels

Réf. : XB.FA/050-2020

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Monsieur le ministre,

Tél : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affilié à la FA-FPT

Le 11 mai dernier, la crise sanitaire majeure traversée par notre pays depuis le mois de février est entrée dans une nouvelle phase à laquelle les Français semblent souscrire. Pour autant, de nombreuses personnes restent encore hospitalisées en service de réanimation et malheureusement décèdent. C'est pourquoi, les sapeurs-pompiers, comme les personnels soignants, soldats de l'avant, ne peuvent pas baisser la garde ou manquer de vigilance pour lutter contre cette pandémie dont on ne saurait pas encore entrevoir la fin...

Afin de contribuer activement et efficacement à la lutte, nous avons décidé le 16 mars dernier de suspendre le mouvement de grève initié le 29 juin 2019. Nous étions alors animés par un esprit solidaire, responsable et une farouche volonté de démontrer notre attachement à notre uniforme pour servir la population touchée par ce fléau. Nous n'attendions alors ni la reconnaissance du gouvernement, ni le respect de nos dirigeants et encore moins la récompense d'un pansement orné de quelques centaines d'euros pour soigner les plaies encore béantes ! Nous aurions pu légitimement esquisser l'espoir de renforcer les bases d'un échange attentif et bienveillant. Il n'en est rien!

Cette crise sanitaire n'a fait que confirmer le mépris du pouvoir à l'égard d'une profession que vous semblez croire non indispensable... D'évidence nous avons le sentiment amer d'être les "larbins" du pouvoir politique au service d'une société sans repère. Cette crise aura assurément marqué les limites du système de secours aux personnes « à la française » tant plébiscité par certains. Ce "commandement" bicéphale du secours d'urgence aux personnes durant la crise a démontré sa complexité et sa fragilité. Des aveux du Président de la république, les sapeurs-pompiers n'y ont pas leur place puisqu'à l'écouter seuls les hospitaliers y sont impliqués... Il nous apparaît donc nécessaire de clarifier la répartition des compétences alors que le secours à personnes représente 84% de nos interventions. D'évidence, le Gouvernement doit s'atteler à transformer le parcours de santé depuis l'urgence ou de l'assistance, jusqu'à sa fin. La réforme du « pré-hospitalier » constitue depuis de nombreuses années une de nos principales revendications.

Le sapeur-pompier est un technicien du feu et de l'urgence et n'est aucunement formé à la prise en charge des détresses psychiques ou psychologiques.

Puisqu'il est désormais fait état d'un "grand plan" pour la Santé, l'octroi de moyens financiers, humains et matériels aux SAMU devra nous permettre de retrouver le juste équilibre dans l'exercice de nos missions.

Pour rappel, les sapeurs-pompiers ont aussi réalisé et réalisent des gestes invasifs à des victimes « COVID » avant que celles-ci ne deviennent des patients hospitalisés et dans ce contexte, nous n'avions pas prévu de ne pas être dotés de masques FFP2, de ne pas être protégés !

Le temps de cette pandémie qualifié de guerre par le Président de la république aura aussi conduit les services de la DGSCGC à rapidement et clairement indiquer aux SDIS la faculté de fixer un temps de travail hors norme au mépris de la santé et de la sécurité des sapeurs-pompiers. A l'heure où les conseils scientifiques semblent être entendus, nous aurions espéré que les préconisations fixant les limites du temps de travail nous soient appliquées ? Est-il nécessaire de vous rappeler une nouvelle fois que seuls les sapeurs-pompiers subissent ce régime de travail hors normes, les exposant ainsi plus longtemps que n'importe qui, aux risques et gratuitement ! D'évidence, vous avez trouvé la solution pour ne faire apparaître aucun cumul d'heures supplémentaires et de pallier partiellement au manque de personnel dans notre profession. « Quoi qu'il en coûte » oui, mais au détriment de la seule santé des sapeurs-pompiers français !

Pour ces raisons, nous n'attendrons pas la fin de l'état d'urgence sanitaire pour reprendre la lutte. Notre lutte ! Ainsi, à compter du 29 mai 2020, nous appellerons tous nos adhérents et sympathisants à reprendre le mouvement de grève national qui a débuté il y a presque un an. N'en doutez pas, Monsieur le ministre, nos différends sont profonds et nous attendons fermement que vous fassiez droit à nos revendications désormais encore plus légitimes. A ce titre, nous serons très attentifs aux actes que vous prendrez dans les prochaines semaines concernant notamment :

- la parution du texte relatif à la revalorisation de 6 points de la prime de feu comme vous vous y êtes engagé au mois de janvier car nous ferons fi de l'avis défavorable du CNEN ou de l'attentisme de messieurs BUSSEREAU et RICHEFOU, nonobstant notre revendication portant sur une revalorisation à hauteur de 28 % minimum ;
- le recrutement massif d'emplois statutaires pour répondre aux sollicitations opérationnelles des services d'incendie et de secours induites par les manquements des services de l'Etat ;
- la mise au centre des préoccupations des questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des services d'incendie et de secours (temps de travail, respect directive 2003-88/CE et ses jurisprudences, prise en compte de la portée de l'arrêt MATZAK, dispositions adaptées face aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, cancers liés à la toxicité des fumées) ;
- annuler la réforme des retraites dont le système par points et l'allongement de la durée de cotisation voulu par le gouvernement ;
- la garantie de la pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), l'amélioration pour les agents de la catégorie active en instituant un dispositif de portabilité des droits, en déplaçant les 1 an pour 5 ans, en supprimant les sur-cotisations ;
- la réforme incontestable et profonde de la Sécurité civile ;
- le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques.

Confiants dans la légitimité que vous saurez accorder à notre demande et ouverts à toutes négociations, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président fédéral, Xavier BOY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Xavier Boy', is placed over a rectangular white background.